

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2010

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
ROUYER David
TALLEC Christa
TROCHU Pierre

Etait absent :

MOYNAT Isabelle

Ordre du jour :

- ***Délégations municipales***
- ***Droit de préemption urbain : parcelle AB 20***
- ***Lotissement les Korrigans : travaux***
- ***Assainissement : bathymétrie des lagunes***
- ***Divers***

- ***Délégations municipales***

Suite à la démission de Madame Claire BADIN, conseillère municipale, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'élire les délégués de la Commune au sein des assemblées délibérantes des établissements de coopération intercommunale dont la Commune est adhérente en remplacement de Madame BADIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

- Caisse des Ecoles : Isabelle MOYNAT
- Syndicat des Eaux de Montauban/St Méen : Isabelle MOYNAT

- ***Droit de préemption urbain : parcelle AB 20***

Monsieur BESNARD Jacques, étant intéressé par la délibération suivante, quitte la séance.

Monsieur le Maire présente la demande de Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 20 située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter la parcelle AB 20.

- ***Lotissement les Korrigans : travaux sur budget 2011***
- ***Assainissement : bathymétrie des lagunes : lancement de l'opération dans le cadre du curage des lagunes.***

- **Décision modificative n°13 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient d'apporter des modifications au budget Commune 2010. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes :

Budget commune - Décision modificative n°13

INVESTISSEMENT

D 2138 - 114 : + 5 000 €

D 2318 - 107 : - 5 000 €

- **Réfection terrain de foot**

Monsieur le Maire fait part au conseil que par délibération en date du 05 octobre le conseil municipal a retenu l'entreprise MASSART pour la réfection totale du terrain de foot pour un montant de 3 910.00 €HT. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont indispensables, le terrain de foot étant détérioré et impraticable. Ces travaux d'investissement seront imputés à l'opération 107 sur le budget 2010.

Le conseil municipal décide d'imputer la dépense d'investissement concernant la réfection totale du terrain de foot à l'opération 107 du budget 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

- **Décision modificative n° 14 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient d'apporter des modifications au budget Commune 2010. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Budget commune - Décision modificative n°14

FONCTIONEMENT

D 674411 : Subvention lotissement : - 10 000 €

D 6413 : Personnel non titulaire : + 5 000 €

D 6451 : URSSAF : + 2 000 €

D 6454 : POLE EMPLOI + 2 000 €

D 6453 : Cotisation retraite : + 1 000 €